

# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

*Bureau de développement  
des télécommunications*

*Bureau des  
radiocommunications*



## **Circulaire administrative CA/08**

## **Circulaire administrative CA/167**

Le 14 mai 2007

Contact: Honoré Vignon

Contact: Philippe Aubineau

Tél.: +41 22 730 5902

Tél.: +41 22 730 5992

Fax: +41 22 730 5484

Fax: +41 22 730 5785

A. élec.: [honore.vignon@itu.int](mailto:honore.vignon@itu.int)

A. élec.: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)

Objet: **Questionnaire sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques afin de recueillir les renseignements nécessaires pour mettre en oeuvre la Résolution 9 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Rév. Doha, 2006)**

### **AUX ADMINISTRATIONS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UIT, AUX MEMBRES DU SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AUX MEMBRES DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS**

Madame, Monsieur,

A la demande de MM. Nabil Kisrawi, Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, et Robin Haines, Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R, nous vous faisons parvenir, à l'aide du mémorandum ci-joint pour suite à donner, un questionnaire en trois parties sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques.

Ce questionnaire a pour objet de recueillir, auprès des administrations principalement, des informations concernant:

- 1) l'utilisation nationale du spectre dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz ;
- 2) leurs activités en matière de gestion du spectre des fréquences radioélectriques;
- 3) le calcul des droits perçus pour l'utilisation du spectre.

Nous avons besoin de ces informations de toute urgence pour pouvoir préparer la troisième phase d'un rapport commun au Secteur des radiocommunications et au Secteur du développement des télécommunications, rapport destiné à faciliter la tâche des administrations lorsqu'elles examineront d'autres stratégies d'utilisation nationale du spectre.

Les administrations sont invitées à remplir les trois parties du questionnaire. Les Membres de Secteur sont quant à eux invités, comme lors des deux premières phases se rapportant à la Résolution 9, à participer à l'étude en remplissant les parties du questionnaire pour lesquelles ils peuvent avoir des informations à fournir, en particulier la Partie I où nous leur serions reconnaissants de bien vouloir indiquer les applications, existantes ou à venir, susceptibles d'utiliser le spectre dans cette gamme de fréquences.

Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre au présent questionnaire et de le renvoyer au Bureau de développement des télécommunications au plus tard le **17 juillet 2007**.

Nous vous invitons à envoyer les réponses à la Partie I du Questionnaire par e-mail ([devsg2@itu.int](mailto:devsg2@itu.int)) par le biais d'un fichier Word ou à l'adresse suivante:

UIT / Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D  
Place des Nations  
1211 Genève 20 Suisse  
Fax : + 41 22 730 5484

Les réponses aux Parties II et III du Questionnaire peuvent être entrées directement via le Web à l'adresse suivante : <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/BDT-SF/index.asp>. Nous vous encourageons vivement à remplir ces Parties en ligne afin de nous permettre d'analyser vos réponses dans les meilleurs délais.

Pour accéder la première fois à cette page il est nécessaire dans un premier temps de créer un compte d'accès:

- a) Choisir le pays
- b) Entrer l'adresse e-mail du contact
- c) Cliquer sur "Valider"

Le mot de passe est envoyé par retour à l'adresse e-mail du contact, et permet à celui-ci d'accéder à l'interface:

- a) Choisir le pays
- b) Entrer le mot de passe
- c) Cliquer sur "Valider"

Nous vous recommandons de prendre le temps nécessaire pour remplir les différentes parties du questionnaire.

Il est possible de retourner à l'interface autant de fois que vous le souhaitez pour compléter les questions. Chaque partie peut être modifiée et sauvegardée autant de fois que nécessaire.

Une fois le questionnaire dûment rempli, cliquer sur "Valider et envoyer à l'UIT".

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez toutefois nous faire parvenir vos réponses aux Parties II et III sous forme électronique à l'adresse [devsg2@itu.int](mailto:devsg2@itu.int).

Les éventuelles questions ou demandes d'informations complémentaires sur ce questionnaire devront être adressées à MM. Haines, Huynh ou Koffi, Coprésidents du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév.CMDT-06), ou aux coordonnateurs qui ont été désignés pour aider à la réalisation de l'étude. Leurs adresses respectives sont indiquées ci-après en annexe.

La présente Circulaire administrative ainsi que le questionnaire ont été postés sur le site de l'UIT-R (<http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0167/en>) et sur celui de l'UIT-D (<http://www.itu.int/md/D06-CA-CIR/en>) dans leur version électronique.

Le délai prévu pour la mise en œuvre du questionnaire et l'exploitation des réponses est très court et ne permet pas la traduction des documents dans les six langues. Nous prions les administrations de bien vouloir nous en excuser.

Une copie de la présente Circulaire administrative est aussi adressée aux régulateurs nationaux déclarés auprès de l'UIT.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

[Original signé par M. Sami Al-Basheer Al Morshid, Directeur du BDT et  
M. Valery Timofeev, Directeur, BR]

Sami Al Basheer Al Morshid  
Directeur du Bureau  
de développement des télécommunications

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau  
des radiocommunications

**Annexe:** Mémoire pour action et Questionnaire

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT;
- Autorités de réglementation des télécommunications;
- Membres du Secteur du développement;
- Membres du Secteur des radiocommunications;
- Liste de distribution de l'UIT.

## Annexe

15 février 2007

### Mémorandum pour action

- A: Tous les Etats Membres de l'UIT et tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications
- De: - M. Nabil Kisrawi, Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D;  
- M. Robin Haines, Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

#### Coordonnateurs:

- M. Jean-Pierre Huynh, Coprésident du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév. Doha, 2006) et coordonnateur pour les pays européens et la CEPT;
- M. Simon Koffi, Coprésident du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév. Doha, 2006) et coordonnateur pour les pays africains;
- M. Robin Haines, Coprésident du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév. Doha, 2006) et coordonnateur pour les pays des Amériques et la CITEL;
- M. Semeon Lopato, pour les pays de la CEI;
- M. Naser Al Rashedi, pour les pays arabes;
- M. Kavouss Aresteh, pour les pays de l'Asie-Pacifique.

Objet: Questionnaire sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques établi en application de la Résolution 9 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Rév. Doha, 2006).

Aux termes de la Résolution 9, approuvée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998 (CMDT-98), révisée une première fois par la CMDT-02, puis révisée une seconde fois par la CMDT-06, il est demandé aux Directeurs de l'UIT-D et de l'UIT-R d'élaborer un rapport, en plusieurs étapes, sur les utilisations nationales actuelles et en projet du spectre des fréquences radioélectriques. Il leur est également demandé d'examiner et de mettre en oeuvre une méthode efficace permettant d'encourager et de faciliter la participation et la contribution actives des pays en développement, et notamment des PMA, à l'élaboration de ce rapport.

En 1999, la Commission d'études 1 de l'UIT-R et l'UIT-D, en application de cette Résolution, ont créé un Groupe mixte UIT-R/UIT-D, dénommé "Groupe mixte sur la Résolution 9", lequel a élaboré un rapport intitulé "Résolution 9 de la CMDT-98: examen de la gestion

nationale du spectre des fréquences radioélectriques et de l'utilisation du spectre, étape 1: bandes de fréquence comprises entre 29,7 et 960 MHz". Après avoir été approuvé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, ce rapport a été présenté à la CMDT-02, laquelle, après avoir approuvé la révision de la Résolution 9, a demandé au Groupe mixte de poursuivre avec la réalisation de la phase 2 du rapport, concernant l'examen de la gestion nationale du spectre et son utilisation dans la gamme de fréquences 960-3 000 MHz.

Outre le programme de travail dont elle l'a chargé pour réaliser la deuxième phase du rapport, la CMDT-02 a demandé au Groupe mixte d'inclure dans son mandat la fourniture d'aide au BDT dans le cadre des Programmes 2 et 4 du Plan d'action d'Istanbul, pour ce qui est de la "gestion du spectre et du contrôle technique des émissions radioélectriques", et de préparer un rapport au titre de la Question 21/2 "Calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences".

Le rapport sur la Résolution 9 (Rév. Istanbul 2002) et la Question 21/2, approuvé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, a été présenté à la CMDT-06 qui a approuvé une nouvelle révision intégrant la Question 21/2 dans la Résolution 9.

Pour la nouvelle période d'études, la CMDT-06 a demandé au Groupe mixte, de préparer la phase n° 3 du rapport concernant l'examen de la gestion nationale du spectre et son utilisation dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz, de poursuivre le développement de la base de données "Spectrum Fees" et de fournir de nouvelles lignes directrices et études de cas, fondées sur l'expérience pratique des Administrations dans le domaine des droits perçus pour l'utilisation des fréquences.

Le Groupe mixte suivra la même méthode que pour les phases 1 et 2, à savoir:

- 1) collecte d'informations précises auprès de tous les Etats Membres et tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications, à l'aide d'un questionnaire (voir les pièces jointes à la présente annexe) diffusé conjointement par le Secteur des radiocommunications et par le Secteur du développement des télécommunications;
- 2) utilisation des compétences des Membres du Groupe mixte sur la Résolution 9 dans le domaine de la gestion du spectre pour analyser les informations collectées;
- 3) élaboration d'un rapport dont seront saisies la Commission d'études 1 de l'UIT-R et la Commission d'études 2 de l'UIT-D. Pour que ces activités puissent être terminées dans les meilleurs délais, les Etats Membres et les Membres des Secteurs sont instamment priés de renvoyer le questionnaire dûment rempli au plus tard le **17 juillet 2007**.

Il est prévu de procéder à l'évaluation des réponses à la prochaine réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 qui se tiendra à Genève du 25 juin au 27 juin matin 2007.

*Pièce jointe 1:* la Partie I du questionnaire concerne l'utilisation nationale du spectre des fréquences radioélectriques. Les Etats Membres sont invités à fournir tous les renseignements utiles concernant leur utilisation nationale du spectre dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz (les bornes inférieure et supérieure de la gamme de fréquences ont été choisies afin de ne pas scinder des bandes ayant des attributions similaires). Pour faciliter les réponses, un extrait de l'article 5 du Règlement des radiocommunications (Tableau d'attribution des bandes de fréquences entre 2 900 MHz et 30 GHz) est reproduit dans la pièce

jointe 1; il est par ailleurs disponible sur le site de l'UIT-R. Un extrait d'un tableau national est présenté, à titre d'exemple, pour illustrer le type de renseignements attendus.

*Pièce jointe 2:* la Partie II du questionnaire concerne des questions générales sur la gestion nationale du spectre; il s'agit d'une révision d'un questionnaire analogue qui avait été élaboré pour obtenir des renseignements sur la gestion nationale du spectre en vue de la rédaction du rapport sur la seconde phase d'application de la Résolution 9..

*Pièce jointe 3:* la Partie III du questionnaire concerne le "calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences" (Question 21/2 de l'UIT-D sur le même sujet, approuvée par la CMDT-02 et intégrée à la Résolution 9 par la CMDT-06). Pour ce faire, il est nécessaire de créer le format électronique d'une présentation de documents permettant de rassembler les formules de calcul et les montants des droits appliqués par différents pays pour différentes utilisations du spectre dans les diverses bandes de fréquences en question. En outre, il conviendra d'élaborer un rapport où seront analysées les diverses méthodes, formules et solutions qu'appliquent actuellement différents pays pour calculer les droits à percevoir pour l'utilisation des fréquences, rapport qui sera assorti d'une étude comparative consacrée aux principales caractéristiques de ces méthodes.

La Partie III contient en outre des questions destinées à obtenir des informations sur les méthodes qu'utilisent les pays pour calculer les droits à appliquer pour l'utilisation du spectre. Vous y trouverez des instructions détaillées pour vous aider à remplir cette partie du questionnaire.

Les informations fournies par les Administrations dans le cadre de la partie III serviront à alimenter la base de données "Spectrum Fees".

Toutes les questions ou demandes d'informations complémentaires concernant ce questionnaire doivent être adressées à MM. Haines (**Partie I**), Koffi (**Partie II**) et Huynh (**Partie III**), Coprésidents du Groupe mixte, ou aux coordonnateurs dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous:

<p><b>M. Robin H. HAINES</b> U.S. Dept. of Commerce - NTIA Room 4606 1401 Constitution Avenue NW Washington DC 20230 Etats-Unis Tél.: +1 202 4826207 Fax: + 1 202 5016198 Mél.: <a href="mailto:rhaines@ntia.doc.gov">rhaines@ntia.doc.gov</a></p>	<p><b>M. Jean-Pierre HUYNH</b> Agence nationale des fréquences 78 avenue du Général de Gaulle BP 400 94704 Maisons-Alfort France Tél.: + 33 1 45 18 73 77 Fax: + 33 1 45 18 73 13 Mél.: <a href="mailto:huynh@anfr.fr">huynh@anfr.fr</a></p>
<p><b>M. Simon KOFFI</b> Agence des telecommunications de Côte d'Ivoire Marcory Anoumabo Abidjan Côte d'Ivoire Tél.: + 225 20 344973 Fax: + 225 20 344969 Mél.: <a href="mailto:koffisimon@yahoo.fr">koffisimon@yahoo.fr</a></p>	<p><b>M. Kavouss ARASTEH</b> Ministry of Posts, Telegraph and Telephone Shariata Road P.O. Box 1587-4415 15598 Téhéran Iran (République islamique d') Tél.: + 98 21 8403612 Fax: + 98 21 867999 Mél.: <a href="mailto:kavouss.arasteh@ties.itu.int">kavouss.arasteh@ties.itu.int</a></p>
<p><b>M. Semeon LOPATO</b> NIIR 16 Kazakova Street 103064 Moscou Fédération de Russie Tél.: + 7 495 2671840 Fax: + 7 495 2611082 Mél.: <a href="mailto:Simon@telecom-ls.ru">Simon@telecom-ls.ru</a></p>	<p><b>M. Naser AL RASHEDI</b> Telecommunications Regulatory Authority (TRA) P.O. Box 26662 Abu Dhabi Emirats Arabes Unis Tél.: + 9712 6118464 Fax: + 9712 6118484 Mél.: <a href="mailto:nasser.binhammad@tra.ae">nasser.binhammad@tra.ae</a></p>

**COORDONNATEUR POUR LA CORRESPONDANCE RELATIVE  
À CE QUESTIONNAIRE (PARTIES I, II ET III)**

Prière de désigner, ci-après, au sein de votre administration/organisation un coordonnateur auquel il serait possible d'adresser toute correspondance ultérieure concernant le présent questionnaire.

*Nom:*

*Prénom:*

*Fonction:*

*Nom de l'administration/organisation:*

*Adresse:*

*Ville:*

*Pays:*

*Tél.:*

*Fax:*

*Mél:*

*A renvoyer au plus tard le **17 juillet 2007** au:  
Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D  
Bureau de développement des télécommunications*

*Fax: +41 22 730 54 84*

*Mél: [devsg2@itu.int](mailto:devsg2@itu.int)*



*Pièce jointe 1*

**QUESTIONNAIRE – PARTIE I**

Doc. JGRES09/004(Rev. 2)

*Pièce jointe 2*

**QUESTIONNAIRE – PARTIE II**

Doc. JGRES09/007(Rev. 2)

**QUESTIONNAIRE – PARTIE III**

Doc. JGRES09/008(Rev. 1)

---